

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 5 mai 2008 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Daniel RINALDI et Viviane de WITT.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

Mme le Maire demande l'ajout d'un point 3 c) à l'ordre du jour, rapport de la commission Routes et mobilité, cette séance de commission ayant été fixée après l'envoi de la convocation du Conseil municipal.

Cette proposition est acceptée sans opposition.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2008

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : je vous annonce le décès de M. René STAUFFER, à l'âge de 87 ans. Il avait été Conseiller municipal, puis Adjoint pendant quatre législatures. Il fut également commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres.
- Mme le Maire : nous avons reçu une lettre de la Fondation ECK confirmant son intérêt à voir une crèche créée dans le cadre de l'EMS actuellement à l'étude. Les responsables de la Fondation souhaitent être reçus par la commission Aménagement du territoire pour en discuter.
- Mme le Maire : nous avons été informés par le DIP que les maîtres principaux seront remplacés, dès la prochaine rentrée scolaire, par des directeurs d'établissements. Les écoles de Choulex, Coligny et Vandœuvres seront regroupées sous une seule direction, qui sera basée à Vandœuvres car notre école est la plus grande des trois avec 165 élèves, contre 115 à Coligny et 73 à Choulex. La directrice sera Mme Michèle DESCHAMBOUX. Une nouvelle classe va par ailleurs fermer dans notre école. Nous pouvons être contents de ne pas avoir sacrifié la salle des combles pour aménager des classes, lorsque nous avons dû en créer deux supplémentaires.
- Mme le Maire : nous ferons à nouveau partie des communes dans lesquelles il sera possible de voter par Internet, à l'occasion de la votation du 28 septembre prochain.
- Mme le Maire : l'agence postale a ouvert aujourd'hui dans l'épicerie de Vandœuvres.
- Mme le Maire : je suis obligée de rouvrir le dossier de l'ex-parcelle communale du chemin de la Blonde. Le Conseil municipal avait engagé l'Exécutif à faire en sorte que l'acquéreur ne puisse construire qu'une maison. Nous avons donné suite à cette demande. Cette restriction est mentionnée dans l'acte de vente. L'acquéreur a d'abord élaboré un projet de construction avec une seule maison, mais il a ensuite changé d'avis et souhaite en construire deux. Je vous en parle car c'est par votre volonté que cette parcelle avait été vendue, donc mon devoir est de vous faire part de cette situation. J'ai repris tous les procès-verbaux, or rien de très clair n'y figure. Un certain nombre de voix s'élevaient contre le fait que l'on puisse imposer à quelqu'un de ne construire qu'une maison. Une convention privée n'aurait pas beaucoup de valeur, en justice, contre le droit public. Si nous rendons un préavis défavorable, nous devons faire recours s'il n'est pas suivi, et je me vois mal prendre cette direction, vu que nous sommes en zone villas. La deuxième variante est par ailleurs moins laide que la première.
- M. le président : nous avons relevé que nous ne pouvions pas empêcher quelqu'un de construire. L'idée était surtout de préserver le cadre environnemental. Deux villas correspondent à l'esprit du lieu.
- M. FOËX : il y a une belle lignée de chênes sur cette parcelle, qui risque de disparaître avec ce projet à deux villas.
- M. le président : nous faisons confiance à l'exécutif pour gérer ce dossier au mieux.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. de HALLER)

La commission s'est réunie le 15 avril 2008.

- Séance fort intéressante consacrée à l'aménagement de la place de Vandœuvres et des espaces publics du village, en présence des architectes et de l'ingénieur. Les architectes avaient bien tenu compte des remarques formulées lors de la précédente séance de la commission. Ce projet va dans le bon sens. Des discussions ont eu lieu sur l'accès à la place depuis le giratoire, sur l'arborisation et sur le revêtement de la place. La commission a été satisfaite de l'ensemble des réponses données et a demandé de travailler au plus vite sur l'autorisation de construire et la remise d'un devis.
- M. le président : dans quel délai les travaux pourront-ils avoir lieu ?
- M. de HALLER : il sera difficile de déposer la demande d'autorisation de construire avant l'été. C'est donc prévu pour l'automne.
- Mme le Maire : le coût estimatif des travaux s'élève à Fr. 1'530'000.- HT pour la place elle-même, le parvis du temple, une partie de trottoir le long de la route de Choulex et le dallage du portique de l'Auberge. L'estimation est plus basse qu'il y a un an, tout en contenant davantage d'aménagements. Une grande réserve subsiste concernant les travaux archéologiques. La zone de rencontre du chemin des Peutets est estimée à Fr. 285'000.- HT. Ces montants sont estimés à plus ou moins 20 %. La sous-commission de la CMNS a donné un premier préavis positif.
- M. DESPLAND : le coût estimatif inclut-il l'éclairage de la place ?
- Mme le Maire : oui.
- Mme VERMEIL : la demande d'autorisation sera-t-elle déposée après une prochaine séance de commission ?
- Mme le Maire : elle le sera avec un contenu sur lequel vous serez d'accord. Une présentation à la population est prévue le 10 juin prochain.
- M. le président : il faudra mentionner le prix.
- Mme le Maire : si le conseil avalise le projet ce soir, nous pouvons aller de l'avant.
- M. MULLER : il faut encore que les architectes répondent aux questions soulevées en commission.
- M. de HALLER : l'exécutif pourra nous apporter ces réponses. Elles concernent l'arborisation, les revêtements (qualité et couleur) et des éléments techniques.
- Mme le Maire : nous allons nous rendre en Suisse allemande prochainement pour voir un revêtement similaire à celui qui nous est proposé
- M. GRUSON : le projet sera-t-il voté par le conseil avant la réunion du 10 juin avec la population ?
- Mme le Maire : non, après.
- Mme VERMEIL : ce n'est pas une bonne solution. Qu'advient-il si le conseil n'est pas d'accord avec le projet ?
- Mme le Maire : vous dites qu'il ne s'agit que de détails qui sont du ressort de l'exécutif. Nous avons fixé une date pour la présentation à la population qui soit plus ou moins concordante avec la parution dans la FAO. L'idée est que les habitants n'apprennent pas le projet par la FAO.
- M. GRUSON : il faut éviter de se retrouver dans la même situation que pour la zone 30 km/h. Si nous le présentons à la population après le vote du Conseil, nous risquons de devoir défaire une décision de ce dernier. Il y a là un dysfonctionnement démocratique. Il ne faut pas faire le yo-yo, donc synchronisons bien les dates pour éviter d'avoir à se dédire.
- M. de HALLER : présenter un projet voté par le conseil me semble essentiel.
- M. MULLER : M. de HALLER a raison. Si nous ne sommes pas nous-mêmes décidés sur certaines questions, nous ne pouvons pas présenter le projet à la population.

- Mme le Maire : nous sommes partis du principe que le projet était agréé dans son ensemble.
 - M. de HALLER : cela pose-t-il un problème de déposer la demande d'autorisation et de présenter le projet à la population en automne, après l'approbation du chiffrage par la commission financière et le vote du crédit par le conseil municipal.
 - Mme le Maire : cela ne pose pas de problème en soi, mais nous souhaitons avancer rapidement. La demande d'autorisation pourrait être déposée en juin, ce qui permettrait qu'elle soit examinée par les services de l'Etat cet été..
 - M. DESPLAND : cela me semble un peu prématuré. Une réunion de commission est encore nécessaire.
 - M. de HALLER : les modifications du projet peuvent aussi être présentées directement en plénière.
 - Mme le Maire : nous aimerions que la présentation du projet à la population et le dépôt de la demande d'autorisation aient lieu à peu près en même temps. La délibération vient plus tard, après le retour des soumissions..
 - Mme VERMEIL : les points soulevés sont des points essentiels, que l'on ne pourra plus changer après avoir obtenu l'autorisation de construire.
 - M. de HALLER : il faut que vous ayez le soutien du conseil pour présenter le projet à la population. Cela me semble important par rapport à des expériences du passé.
 - M. GRUSON : nous pouvons adopter le projet le 16 juin et organiser la réunion une semaine après.
 - Mme le Maire : c'est un peu juste pour effectuer les modifications, s'il y en a.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Environnement et paysage

(Rapporteur : Mme VERMEIL)

La commission s'est réunie le 23 avril 2008.

- La commission a été informée du projet de réseau agro-environnemental, qui regroupe les communes de Choulex, Presinge, Puplinge et Vandœuvres. Trois études avaient été lancées dans un premier temps : le projet du Coteau à Choulex, le projet du Paradis à Presinge et Puplinge et l'étude des fossés de Miolan à Vandœuvres. Elles font maintenant l'objet d'une étude globale, afin d'améliorer les objectifs, d'obtenir un meilleur impact environnemental grâce à leur mise en réseau, et d'avoir une gestion financière et administrative optimale. L'objectif est d'améliorer les éléments agricoles, biologiques, paysagers, voire patrimoniaux de ces communes, ainsi que de conserver et relier entre eux des espaces naturels d'un intérêt particulier par des structures écologiques telles que des prairies, des jachères, etc. Le travail se fait en concertation avec les propriétaires concernés. Le projet pourra être présenté en septembre prochain et sa réalisation est prévue pour fin 2008, s'il n'y a pas de recours ou d'opposition.
- La commission a également débattu des Écopoints prévus sur la commune. Les objectifs évoqués sont de favoriser la récupération et le recyclage à Vandœuvres et de supprimer certaines levées, notamment celle du papier. Des aspects pratiques ont été discutés : les placer sur des terrains communaux, prendre en compte les nuisances pour le domaine privé, préserver le caractère paysager et rural des lieux, éviter des lieux de passage trop fréquentés par les usagers d'autres communes (l'objectif est de mettre en place des écopoints à proximité des usagers, non des déchetteries régionales) et accès aisé aux

voitures et aux camions de voirie. La commission a proposé différents lieux : au nord de la commune, à l'angle Rippaz – Bessinge ; au sud, plusieurs lieux ont été évoqués (chemin de la Troupe au même emplacement que l'ancien écopoint, chemin de la Seymaz sur l'ancienne bretelle hauteur Pré-Moineau, chemin de Lulasse dans le virage en S, chemin du Rossignol et angle Tattes-Fontaine – Blanche) ; pour l'est de la commune, Crête, sur le terrain des SIG. Après avoir voté sur ces différentes propositions, la commission a demandé à l'exécutif de réaliser des écopoints à l'angle Rippaz-Bessinge, à l'angle Tattes-Fontaine – Blanche, à Lulasse et à la Troupe.

- Une question a été soulevée concernant l'abattage des arbres dans la commune et l'octroi des autorisations par le service des forêts. L'exécutif s'est préoccupé de quelques cas et va prêter une attention accrue à ces abattages.
 - Une Charte des jardins a été lancée par les services de l'énergie et de l'environnement des cantons romands, qui explique aux privés les pratiques à adopter pour favoriser la biodiversité dans les jardins, ainsi que la mise en réseau des jardins nécessaire à la survie de la petite faune. Une gestion par la commune faciliterait une mise en pratique de la Charte, laquelle a été distribuée à la commission, qui en discutera lors de sa prochaine séance.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je me réjouis que l'on fasse le maximum contre l'abattage non indispensable des arbres.
 - M. de HALLER : cinq écopoints pour une commune de la taille de la nôtre, n'est-ce pas trop ?
 - M. FOËX : j'ai proposé deux écopoints : l'un pour le nord de la commune et l'autre pour le centre/sud. La commission a choisi facilement l'endroit pour le nord (angle Rippaz – Bessinge), par contre l'emplacement pour le sud a fait discussion. Plusieurs possibilités ont été évoquées, mais l'exécutif n'en choisira qu'une.
 - M. MULLER : il a aussi été relevé qu'il valait mieux prévoir un nombre plus important de petits écopoints sur la commune, afin d'inciter les gens à recycler en favorisant une dépose plus près de chez eux.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Routes et mobilité

(Rapporteur : M. MULLER)

La commission s'est réunie le 29 avril 2008.

- Deux sujets ont été traités :
 - La zone 30 km/h secteur Cocuaz. Les riverains du chemin de la Troupe ont été réunis, afin d'obtenir leurs avis, car ils n'étaient pas d'accord avec les mesures prévues et menaçaient de faire opposition, d'où quelques légères modifications concernant les places de stationnement sur ce chemin et la mise en place de seuils à des croisements, notamment celui de Pré-Poiset. La commission a préavisé favorablement le projet ainsi modifié.
 - Le projet de modération de trafic à la route de Meinier. La situation n'avait pas pu être réglée avec le premier projet de traversée du village. Une étude a été réalisée par le service des routes cantonales. Elle prévoit un élargissement du trottoir côté Voirons en rétrécissant et en supprimant l'accès à une portion du trottoir côté Jura. Un nouveau passage piétons est proposé juste après le croisement avec la route de Pressy, direction Meinier. Le projet est intéressant, même s'il a quelques faiblesses. Mme le Maire a

proposé un élément modérateur avant le kit école, lorsqu'on vient de Meinier. Une autre proposition a été formulée, qui vise à protéger les passages piétons du kit école avec des îlots au centre de la chaussée, moyennant un élargissement de la route. Ces demandes seront transmises au service des routes cantonales. Tout est lié au projet d'immeubles à l'emplacement des tennis.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. le président)

La commission s'est réunie le 14 avril 2008.

Présentation des comptes 2007 pour Vandœuvres

- Voir le rapport de M. le président en annexe.

Analyse des comptes

Page 4

- M. E. PRADERVAND : 010.300 - Conseil municipal – jetons de présence : le repas d'automne avec les enseignants ne sera plus du tout prélevé sur les jetons de présence des conseillers municipaux. Sur quelle ligne budgétaire sera-t-il donc prélevé ?
- Mme le Maire : sur la ligne 010.317 – Conseil municipal – Frais de séances, déplacements, car il n'était pas juste que ce repas fasse partie de vos jetons de présence. Les jetons de présence servent à vous remercier et ce repas fait partie de votre fonction.
- M. le président : ce changement sera considéré comme adopté si les comptes sont adoptés.
- M. E. PRADERVAND : 020.304 – Maire et Adjointes – Caisse de prévoyance : à quoi est due l'augmentation de 104 % par rapport au budget ?
- Mme le Maire : j'ai eu un rattrapage de cotisation.
- M. E. PRADERVAND : 050.303 – Administration - Assurances sociales et 050.305 – Administration – Assurance maladie et accidents : la commune participe-t-elle aux primes d'assurance-maladie pour les employés ?
- Mme le Maire : non, mais elle verse des cotisations pour un fonds de décès.
- M. E. PRADERVAND : on arrive à Fr. 53'000.- d'assurances sociales pour l'ensemble du personnel, cela comprend-il aussi la perte de gain ?
- Mme le Maire : les employés sont bien assurés, certains effectuent des tâches dangereuses. Ils sont couverts pour les accidents professionnels et non professionnels. Je vous fournirai davantage de précisions à ce sujet.

Page 7

- Mme VERMEIL : 11 - Patrouilleuses scolaires : y a-t-il eu une diminution des heures des patrouilleuses ?
- Mme le Maire : non, nous avons prévu une provision qui n'a pas été utilisée en 2007.
- M. E. PRADERVAND : 140.315 – Incendie et secours – Entretien d'objets mobiliers par des tiers : la réparation du camion de pompiers est-elle due à un accident ?
- Mme le Maire : non, nous avons de gros soucis d'entretien avec ce camion, il nous coûte très cher.
- M. Th. PRADERVAND : il avait une citerne en inox, les pompiers l'ont remplacée par une citerne en plastique. Je ne sais pas pourquoi ils ont tout modifié.

- Mme le Maire : il s'agit surtout de réparations.
- M. Th. PRADERVAND : il y a en effet eu un problème mécanique, mais cela n'explique pas les Fr. 26'600.- dépensés chez Feumotech. Nous avons fait attention de faire construire le camion dans une entreprise genevoise et la Compagnie est allée s'adresser à une entreprise d'un autre canton éloigné pour aménager ce véhicule.
- M. TERRIER : qui prend les décisions ?
- Mme le Maire : le commandant de compagnie nous adresse des requêtes au moment de la préparation du budget. Un changement de commandant entraîne parfois un changement d'habitudes et de besoins. Il est difficile de juger les demandes de modifications.
- M. TERRIER : pourquoi la commission Feu et sécurité n'a-t-elle pas eu à se prononcer sur des montants aussi importants ?
- Mme le Maire : les Fr. 26'000.- de Feumotech concernent des réparations. Le camion a été en panne de façon anormale.
- M. DESPLAND : il avait des problèmes de freins, le garagiste l'a mal réparé, il a brûlé, mais cela a été couvert par l'assurance du garagiste. Quelques aménagements ont été réalisés.
- M. E. PRADERVAND : *140.318 Incendie et secours – Taxes sur véhicules, frais de cours, de téléphone, etc.* : les piquets Colvanche ont coûté Fr. 3'220.-. Le projet Colvanche existe-t-il toujours ?
- Mme le Maire : il s'agit d'arrangements avec d'autres compagnies pour des piquets, mais, formellement, Colvanche est toujours en standby.

Page 8

- M. VOUTAT : *160.452 – Protection civile - Dédommagements communes Choulex, Meinier, Gy...* : en quoi cela consiste-t-il ?
- Mme le Maire : l'ORPC Seymaz regroupe cinq communes. Comme nous avons un poste de commandement, les autres communes doivent participer à nos frais de construction et d'entretien.

Page 12

- Mme VERMEIL : *340.352 – Sports – Centre sportif intercommunal* : où en est le projet de centre sportif intercommunal ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons recevoir un argumentaire pour passer à l'étape suivante du projet. Chaque commune a formulé des demandes. La question est maintenant de savoir comment le chiffrer définitivement et comment il sera financé. Lorsque nous aurons un chiffrage, nous vous soumettrons le projet, mais nous devons d'abord vous demander un crédit supplémentaire pour la réalisation d'un business plan.
- Mme VERMEIL : on constate dans les différentes rubriques concernées d'importantes diminutions de consommation d'eau, d'électricité, de combustible, etc. Comment faites-vous ?
- Mme le Maire : une bonne diminution de la consommation électrique a pu être obtenue l'an dernier grâce aux mesures que nous avons prises. Craignant une hausse des tarifs, nous prévoyons néanmoins chaque année des montants supérieurs à ceux de l'année précédente. Mme SCHENK est toujours prévoyante.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons également remplacé des chaudières et amélioré des régulateurs de chauffage. Il y a en outre moins de grands froids en hiver.

Analyse du bilan (feuilles saumon)

- M. le président : aux rubriques 10 et 12, vous voyez que nous avons environ 6 mio de disponibilités et environ 14,5 mio de placements. Nous avons donc environ 20 mio de disponible. L'estimation de nos différents projets étant de 26 mio, nous constatons que nous pouvons nous engager dans leur réalisation. Il ne faut évidemment pas le faire à la légère, mais il faut sérieusement commencer à les mettre en route. Quant à la créance de l'Etat d'environ 6 mio (ligne 112), ce montant reste mystérieux pour nous, nous ne savons pas exactement qui doit cela, depuis quand, comment ce montant fluctue, etc.
- M. E. PRADERVAND : avez-vous posé des questions à l'Etat à ce sujet ?
- M. le président : nous demandons des rendez-vous et l'on nous demande alors quelles questions nous voulons poser. Lorsque nous les mentionnons, nous avons l'impression que nous ne sommes pas les bienvenus avec ces questions.
- Mme le Maire : nous ne saurons jamais exactement ce qu'il en est, mais nous avons quand même davantage d'informations qu'avant. L'Etat fait des efforts pour répondre aux questions des communes.
- M. le président : à la rubrique 22, nous voyons l'absence de dette de la commune et, à la rubrique 24, la provision que nous constituons à 80 % en lien avec la créance précitée. Les finances de la commune sont donc très saines.

Tableaux des dettes, des amortissements, etc. (feuilles roses)

- M. VOUTAT : *Tableau n° 7 des mouvements des fonds spéciaux* : qu'est-ce qui constitue ces fonds spéciaux ?
- Mme le Maire : il s'agit de montants offerts dans un but précis. Certains fonds sont maintenant sans capital. Il reste le fonds école et bibliothèque, qui a un capital de 50'000.-, pour les prix spéciaux offerts aux promotions. Vous avez reçu un exemplaire du règlement du fonds culturel, qui sert à réaliser le spectacle d'été. Il est alimenté de Fr. 50'000.- par année. S'agissant du fonds de bienfaisance, il est utilisé pour des situations exceptionnelles. Nous avons par exemple financé une piscine pour l'institut Clairival, offert des défraiements à un groupe folklorique roumain en visite à Vandœuvres, acheté deux armoires-bibliothèques, financé la fontaine en céramique de la nouvelle école, etc.
- Mme VERMEIL : pourquoi sont-ils hors bilan ?
- M. le président : ils sont gérés indépendamment du fonctionnement.
- M. le président : pourquoi le fonds de bienfaisance est-il à l'usage exclusif du maire ?
- Mme le Maire : pas du maire, de l'exécutif. Nous y faisons très rarement appel.
- M. le président : dans les tableaux des amortissements, nous voyons les sommes invraisemblables dépensées pour les canalisations.

Tableau des immeubles (feuille bleue)

- M. le président : ce tableau résume le fonctionnement des immeubles, avec le taux d'intérêt et le taux d'amortissement appliqué. Ceci nous permet d'utiliser les sommes dégagées à d'autres usages que les immeubles eux-mêmes.
- Mme STALDER : ces tableaux sont très compliqués. Qui se charge du contrôle ?
- Mme le Maire : nous avons un réviseur des comptes.
- M. le président : il est normal de ne pas s'y retrouver facilement dans ces comptes. C'est très opaque. Nous ne disposons que d'une notification du revenu fiscal par l'Etat, accompagnée d'une série de frais de perception. Lorsque nous nous interrogeons sur le fonctionnement de la péréquation, nous ne sommes pas renseignés et lorsque nous

recevons des réponses, il ne s'agit que d'estimations qui sont à 15 % près de la réalité. C'est avec cela que nous devons faire des comptes et des budgets. Tout ce que l'on nous dit est susceptible de changer dans les quatre ans qui suivent, avec des variations de près de 2 mio. Les seules choses sur lesquelles nous avons le contrôle, ce sont les charges. Et encore, il y a les reports de charges, les frais de traitements des déchets, etc. sur lesquels nous n'avons pas de contrôle. Devant tant d'incertitudes, nous avons décidé qu'avant d'engager les dépenses importantes de l'année en cours, nous attendons les résultats de l'année précédente.

- M. VOUTAT : la situation est-elle la même dans les autres communes ?
 - M. le président : oui.
 - Mme le Maire : ce que vous acceptez peut donc varier dans les trois ou quatre ans. Ce qu'il nous faut, c'est une certaine fiabilité. Nous devons nous méfier des effets dents de scie.
 - M. VOUTAT : que pouvons-nous faire pour attirer des contribuables ?
 - M. le président : le fait d'avoir un centime additionnel actif est un point positif. Les projets de logements vont attirer les contribuables. Nous avons le projet d'attirer des entreprises, avec lesquelles il y a moins de volatilité qu'avec les personnes physiques.
 - M. MULLER : quelle est la part des forfaits fiscaux ?
 - M. le président : nous n'en savons rien. La fiscalité devrait avoir lieu sur la commune de domicile et non sur la commune de travail, comme toutes les communes de Suisse le font et que l'on trouve partout dans le monde.
 - Mme le Maire : pour les Vandœuvriens, les impôts sont répartis à 80 % sur la commune de travail et à 20 % sur la commune du domicile. Le projet de nouvelle péréquation va diminuer les inégalités entre les communes du canton. Environ 1,5 mio de nos revenus partiront dans la péréquation.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Exercice 2007

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 14 avril 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 05 mai 2008,

D É C I D E à l'unanimité

par 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de **Frs 7'967'907.73** aux charges et de **Frs 10'383'152.37** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Frs 2'415'244.64.**
3. D'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de **Frs 850'817.85** aux dépenses et de **Frs 154'982.60** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **Frs 695'835.25.**
4. D'approuver l'augmentation des investissements nets de **Frs 695'835.25,** l'autofinancement à raison de **Frs 4'055'575.85** au moyen de la somme de **Frs 1'640'331.21** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Frs 2'415'244.64 .** L'excédent de financement s'élève à **Frs 3'359'740.60.**
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Frs 2'415'244.64** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant à l'actif un montant de **Frs 61'069'007.16** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	43'710'162.51 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	17'358'844.65 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
Total de l'actif	61'069'007.16 F

et au passif un montant de **Frs 61'069'007.16** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	133'585.77 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	5'488'420.00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	964'916.51 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>54'482'084.88 F</u>
Total du passif	61'069'007.16 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à 331'014.62 F

* * *

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2007

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2007

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la Commission Administrative, financière et juridique du 14 avril 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 05 mai 2008,

D É C I D E à l'unanimité,

par 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2007, selon liste annexée, pour un montant total de **Frs 954'509.86**

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur les autres postes du budget, dont le total s'élève à **Frs 426'604.13**, ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Annexe : liste des crédits budgétaires supplémentaires

* * *

Exercice 2008

Crédit d'étude pour un projet de mise en séparatif des collecteurs du secteur de Tattes-Fontaine

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ETUDE ET DES MOYENS DE LE COUVRIR.

Projet de mise en séparatif des collecteurs EU et EP, du secteur chemin des Tattes-Fontaine.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 14 avril 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 05 mai 2008
DÉCIDE,

par 10 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention,

d'ouvrir un crédit d'étude de **Fr. 120.000.--**, pour couvrir les travaux préparatoires comprenant l'étude du projet, les procédures d'autorisation, l'appel d'offres et prop. d'adjudication.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	710.501
	amortissement	710.331

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti en un an , conformément aux dispositions de l'art.34, al. 6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

Crédit d'étude pour un projet d'aménagement de la place de Vandœuvres

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Projet d'aménagement de la Place de Vandœuvres

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme du 18 mars 2008,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 14 avril 2008,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 05 mai 2008
DÉCIDE, à l'unanimité

par 11 voix favorables 0 voix défavorables 0 abstentions,

d'ouvrir un crédit d'étude de **Fr. 150.000.--**, pour couvrir les travaux préparatoires comprenant l'avant-projet, le projet de l'ouvrage, la procédure d'autorisation, l'appel d'offre et la proposition d'adjudication.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	790.501
	amortissement	790.331

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti en un an, conformément aux dispositions de l'art.34, al. 6, lettre j, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

Projet de construction d'un pavillon WC dans le parc de la mairie

- M. TERRIER : c'est cher, c'est de la folie.
- Mme le Maire : ce sont les canalisations qui coûtent cher.

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON WC DANS LE PARC DE LA MAIRIE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission des Bâtiments communaux du 29 août 2006

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 14 avril 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 05 mai 2008 D É C I D E,

par 3 voix favorables 0 voix défavorable 8 abstentions,

d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 220.000.--**, pour couvrir les travaux de construction d'un pavillon WC, dans le parc de la mairie, selon le devis de l'Atelier d'Architecture Philippe CALAME.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	330.503
	amortissement	330.331

Amortissement de la dépense de **Fr. 220.000.--** en 20 ans, la première fois en 2009.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- RAS

6. Propositions individuelles et questions

- M. GRUSON : au moment où nous adoptons des comptes aussi beaux, et compte tenu de la nécessité de donner des signes à la population genevoise, je vous renvoie à l'article de la Tribune de Genève sur la péréquation financière cantonale. J'aimerais savoir où en est l'étude demandée par la commission des bâtiments sur la rénovation du hangar de la mairie. Je reviendrai avec cette question à chaque séance, si je vois que le dossier n'avance pas et que l'étude ne se fait pas.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission se réunit le 27 mai.
- M. GRUSON : je propose que la commune étudie la construction d'un EMS. Vous savez que 20 % de la population est en âge de retraite. En 2050, le taux sera de 40 %. Il y a un vrai problème de manque de places en EMS dans ce canton. Si nous voulons anticiper et être solidaires, et si nous avons du terrain et de l'argent, ce serait un signe, donné à la communauté genevoise, très bien perçu.
- Mme le Maire : à noter le projet de structure intermédiaire de la Fondation ECK, avec 48 logements. La maison de Pressy a 25 lits et cherche à se développer en offrant un foyer de jour dès 2009. Je ne suis pas sûr que ce soit d'EMS dont nous avons le plus besoin aujourd'hui.
- M. GRUSON : le besoin en places d'établissements de longs séjours pour personnes âgées ne va qu'augmenter. Si nous venons avec un projet d'EMS bien ficelé dans la région, il va être soutenu.
- Mme le Maire : le problème est que nous n'avons pas de terrain.
- M. DESPLAND : lorsque nous proposons des dates pour des séances de commissions sur Doodle, il faut que tout le monde réponde rapidement. Cela permet de libérer les dates qui ne sont pas retenues.
- M. de HALLER : je propose que la commune offre les vignettes pour vélos ces prochaines années. C'est un encouragement à la mobilité douce.
- Mme le Maire : le prévoir à partir de l'année prochaine.
- M. TERRIER : le 14 mai, le Tour du canton (course à pied) fait halte à Vandœuvres. Nous avons besoin de bénévoles.
- Mme VERMEIL : est-il prévu de reconduire l'offre pour des abonnements TPG ?
- Mme le Maire : oui.

- M. VOUTAT : je vous ai envoyé un dossier concernant la sortie du conseil municipal, les 11 et 12 octobre en Alsace. Avez-vous des remarques ? Il faut aller vite.
- Aucune décision n'est prise à l'issue de la discussion.
- M. VOUTAT : nous avons quatre devis pour la réalisation d'un petit film historique. La commission Information va convoquer les réalisateurs. Ils vont défendre leur devis et nous vous soumettrons des propositions le 16 juin.
- M. TERRIER : la commission Ecole se réunira le 19 mai prochain.

7. Dossier de naturalisation (huis clos)

8. Date de la prochaine séance

séance n° 8 : lundi 16 juin 2008 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h45.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO

Conseil Municipal du 5 mai 2008

Présentation des comptes 2007

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Après la mauvaise année 2004, le retour à la normale en 2005 et l'année exceptionnelle de 2006, le résultat de 2007 qui laisse un excédent de CHF 2'415'244,64 peut être qualifié de très bon.

Analyse du compte de fonctionnement

1. Revenus

En 2007 les revenus de Vandœuvres ont atteint CHF 10'383'152,37 contre CHF 11'084'972,03 en 2006. Rappelons toutefois que dans le montant 2006 figure la vente du terrain du chemin de la Blonde qui avait généré une substantielle plus-value.

Le très bon résultat 2007 est dû d'une part à une modeste augmentation de la production fiscale de 1.5%, et d'autre part à de nombreux rectificatifs de l'administration en notre faveur, sur les années 2003 à 2007 dont le montant s'élève globalement à environ CHF 1'940'000.-.

Les chiffres 2007 confirment le bien-fondé de la diminution du centime additionnel, nous devons cependant rester attentifs et gérer au plus près nos charges de fonctionnement. En cela l'approche consistant à n'engager que les frais incontournables jusqu'à réception des résultats de l'année écoulée semble être une bonne formule. Surtout lorsque l'on sait que la production fiscale de 2007 est inférieure de près de CHF 850'000.- (ou 11.5%) par rapport à l'estimation que nous avait transmis l'Etat.

Dans les différents projets qui sont aujourd'hui à l'étude, nous devons avoir à l'esprit que la pérennité de nos finances repose sur la qualité de nos contribuables.

Tout ce qui sera fait pour augmenter le nombre de ces derniers permettra de diminuer notre vulnérabilité vis-à-vis de l'administration, ainsi que la volatilité de nos revenus.

2. Charges

En ce qui concerne les charges, elles s'élèvent à CHF 7'967'907,73 en 2007, en hausse de 11% sur 2006.

L'augmentation des charges par rapport à 2006 est due essentiellement aux travaux d'entretien, aux prestations telles que le plan directeur communal et les déchets verts et les amortissements liés aux rénovations de la mairie.

A cela s'ajoutent les frais relatifs aux impôts et notamment la provision pour la créance fiscale et les frais de perception.

A noter que les frais de personnel sont restés stables, ce qui démontre la bonne maîtrise de l'exécutif.

Mesdames et Messieurs,

Avant de passer à l'examen détaillé des rubriques, j'aimerais relever encore une fois la bonne santé financière de Vandœuvres.

Néanmoins je vous rappelle que nous n'avons pas été élus pour thésauriser l'argent que nous versent nos contribuables, mais pour réaliser un programme qui me semble actuellement un peu au point mort.

Je veux parler en particulier :

- Des logements du centre du village
- De la place du village
- De la maison Bianchi
- De l'aménagement Seymaz
- Et accessoirement des séparatifs

Il me semble par conséquent important de prendre conscience que si nous ne nous engageons pas résolument dans la réalisation de ces projets, non seulement nous ne respecterons pas nos engagements vis-à-vis de la population, mais de plus nous légitimons la politique de transfert de charges de l'Etat vers notre commune puisque nous avons des moyens que nous n'utilisons pas.

Les commissions concernées pourraient-elles accélérer le mouvement ?

Je conclus cette brève introduction en remerciant notre comptable Aline Schenk pour son excellent travail ainsi que notre exécutif pour sa gestion rigoureuse.

Examen détaillé des comptes

J'en viens à présent à l'étude détaillée des rubriques et je vous demanderai pour cela de prendre le dossier qui vous a été transmis.

Je vous propose d'examiner maintenant le document blanc intitulé « Résultat 2007 » page 2 à 17. Par souci d'efficacité, et pour éviter les redites, je vous rends attentifs en particulier aux indications précises de Mme Schenk en pied de page.

J-Ph de Toledo
Pdt du Conseil